

DEPARTEMENT DES AFFAIRES JURIDIQUES

Décision : DAJ2026-237

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret du 19 novembre 2025

portant maintien du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2023-318, modifiée

relative à l'organisation des services centraux de l'Inserm ;

Vu la décision Inserm n° 2024-245

nommant Monsieur Robert BAROUKI Directeur de l'Institut Thématique « Santé Publique » de l'Inserm et lui accordant délégation de signature ;

Vu la décision Inserm n° 2020-196

nommant Monsieur Arnaud DE GUERRA, Directeur Adjoint de l'Institut Thématique « Santé Publique » de l'Inserm ;

Vu la décision Inserm n° 2024-284

accordant délégation de signature à Monsieur Arnaud DE GUERRA, Directeur Adjoint de l'Institut Thématique « Santé Publique » de l'Inserm ;

DECIDE :

Article 1 : Madame Marie LHOSMOT-MARQUET est nommée responsable du Pôle des Expertises Collectives au sein de l'Institut Thématique « Santé publique » de l'Inserm.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Robert BAROUKI, Directeur de l'Institut Thématique « Santé Publique » et de Monsieur Arnaud DE GUERRA, Directeur adjoint, délégation permanente de signature est accordée à Madame Marie LHOSMOT-MARQUET, responsable du Pôle Recherche Clinique au sein de l'Institut Thématique « Santé Publique », afin, dans les limites de ses attributions, de lui permettre de signer au nom de Monsieur Didier SAMUEL, Président-directeur général de l'Inserm, tous les actes et documents administratifs afférent aux activités dudit pôle de l'Institut Thématique « Santé Publique ».

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} février 2026.

Didier SAMUEL